



FACE AUX OFFENSIVES CONTRE NOS MÉTIERS ET NOTRE STATUT : RÉUNISSONS-NOUS POUR PRENDRE POSITION !

Pour les personnels de l'éducation comme pour les élèves, **la réouverture des écoles n'a pas été synonyme de retour à la normale**. Pendant des semaines nous avons dû improviser pour limiter les conséquences scolaires du confinement dans un contexte particulièrement anxiogène et sans avoir jamais été préparé-es à « l'enseignement à distance ». Notre enseignement n'a de véritable sens qu'en présence des élèves.

La reprise de l'accueil des élèves a obligé les personnels de l'éducation à faire des arbitrages impossibles entre respect du protocole et respect des besoins des élèves. Il a fallu, jour après jour, revoir les modalités d'entrée et de sortie échelonnées des élèves, revoir le planning des récréations, revoir le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et articuler en permanence le travail « présentiel » et le travail « distanciel ». Ces tâches d'organisation chronophages et sources de tensions se sont vite transformées en cassette impossible à résoudre quand, aux difficultés logistiques, s'est ajoutée l'incertitude sur notre situation administrative. Comment, dans cette situation, attendre des personnels qu'ils et elles soient en mesure d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions et de rassurer les parents ? Comment attendre de nous que nous portions seul-es la charge de mettre en œuvre, sur le terrain, les grandes déclarations médiatiques dont le ministre de l'Éducation nationale a l'habitude ?

Les personnels sont aujourd'hui fatigué-es et ne veulent pas ruiner leur santé à répondre à des demandes qui semblent plus guidées par des préoccupations statistiques que par des préoccupations pédagogiques. Cela ne peut plus durer : nous avons besoin de sérénité, de stabilité et de protections sanitaires conformes au code du travail. Il est hors de question que le gouvernement utilise la crise sanitaire pour mettre à exécution son projet de transformation de l'école.

Une « continuité pédagogique » en dehors de tout cadre réglementaire.

Malgré l'investissement dont a fait preuve la profession, cette « continuité pédagogique » n'est qu'un pis-aller dans le cadre de la crise sanitaire et ne doit pas être rendue pérenne. La proposition de loi visant à systématiser « **l'enseignement distanciel comme un complément voire une solution alternative** » (proposition de loi n°2967) ne peut que nous inquiéter. Nous ne laisserons pas ce gouvernement redéfinir ainsi notre rôle et nos missions !

Pire, le ministre Blanquer utilise le chaos de la réouverture des écoles pour concrétiser sa vision libérale de l'école, espérant une pérennisation de son modèle. Ainsi a-t-il déclaré : « **Cette reprise de mai-juin (...) permet d'expérimenter les modalités de fonctionnement, nécessairement mixtes, entre présence à l'école et enseignement à distance (...) (et de) travailler avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation entre scolaire et péri-scolaire. C'est l'occasion de moderniser le système éducatif** ».

Mise en place du dispositif des 2S2C (« sport, santé, culture et civisme »)

La mise en place du dispositif 2S2C relève de cette stratégie ministérielle. D'après le Ministère, « **des activités, notamment dans les domaines du sport, de la santé, de la culture et du civisme peuvent être organisées par la collectivité, pendant le temps scolaire** ».

On assiste donc à un désengagement de l'Éducation nationale sur une partie de ses prérogatives. En laissant aux collectivités locales le soin de mettre en

œuvre ces activités, on peut craindre que des pans importants de nos enseignements sortent des programmes et des horaires scolaires, limitant alors nos missions à l'enseignement des « fondamentaux », chers au Ministre.

C'est aussi le renforcement de la territorialisation de l'école, déjà dénoncée fortement par les personnels lors de la réforme des rythmes scolaires. Rappelons-le, l'école publique donne accès aux mêmes enseignements partout et pour tous-tes, dispensés dans le respect des programmes nationaux par des fonctionnaires d'État formé-es.

« Fonction de directeur d'école »

La majorité gouvernementale revient à la charge avec une proposition de loi sur la direction d'école qui accentuerait de fait le « Nouveau Management Public » dans le 1^{er} degré, mettant fin au conseil des maîtres et maîtresses comme collectif décisionnaire.

Rappelons que les différents gouvernements ont essayé d'imposer cette vision de l'école sous contrôle à maintes reprises : projet Monory sur les maîtres directeurs, EPEP, ou encore EPSF de la loi Blanquer. Tous ont échoué face au refus et à la mobilisation massive des personnels.

Cette proposition de loi, prévue pour être très vite mise en application, vise à faire des directeurs-trices non pas des supérieur-es hiérarchiques, mais des délégués de l'autorité académique, ce qui s'en rapproche dangereusement.

Qui plus est, ils et elles seraient nommé-es provisoirement et reconduit-es s'ils-elles respectent la feuille de route qui leur sera confiée, les mettant à la merci des injonctions académiques et ministérielles. C'est dans le même ordre d'idée que l'Académie de Paris a décidé dès cette année de créer des postes à profil dans les directions REP+.

Généralisation des PIAL

Les AESH ont découvert lors de la formulation de leurs vœux pour la rentrée prochaine que l'ensemble des écoles parisiennes seraient intégrées à des PIAL ! **Or, la généralisation des PIAL signe l'abandon des accompagnements individuels au profit des accompa-**

gnements mutualisés. C'est aussi la dégradation des conditions de travail des AESH et des enseignant-es qui accueillent et accompagnent un élève en situation de handicap.

Formation initiale

Le ministère s'attaque aussi à la formation initiale, persistant dans son projet de réforme, pressant les équipes des INSPE pour mettre en œuvre dès la rentrée 2020 de nouvelles maquettes et modalités de formation.

Le resserrement des contenus de formation sur les « savoirs fondamentaux » ne peut être compatible avec l'ambition d'un service public d'éducation centré sur la démocratisation des savoirs et de la culture commune. Le recul du concours en fin de M2 et les nouvelles modalités de stage promettent une précarisation accrue des aspirant-es enseignant-es, en leur conférant un statut de contractuel avec des stages en responsabilité dès le M1 payés au lance-pierre. Tout cela ne résoudra rien, et ne fera qu'aggraver la crise de recrutement, le déficit des contenus formation, la surcharge de travail des étudiant-es et stagiaires et la dégradation des conditions de travail des formateurs-trices.

Exiger une formation de qualité, professionnalisante, qui s'appuie sur toute la recherche, et garantit un statut de professeur-e des écoles stagiaire, c'est porter l'ambition d'une démocratisation du système éducatif et d'une école émancipatrice pour tous et toutes.

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, CGT Educ'Action, CNT-STE exigent :

- ▶ la protection optimale de toutes et tous par la mise à disposition de matériels de protection efficaces, conformes au Code du travail ;
- ▶ l'abandon de la proposition de loi n°2967 qui vise à systématiser l'enseignement à distance ;
- ▶ l'abandon du dispositif 2S2C ;
- ▶ l'abandon de la proposition de loi n°2951 créant la fonction de directeur d'école ;
- ▶ l'abandon du dispositif des PIAL ;
- ▶ l'abandon de la réforme de la formation initiale.